

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la haute gestion du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le [Budget des dépenses 2020-2021](#). Ce rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Le CRSH a été constitué en 1977 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*. Comme cela est mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le CRSH est un établissement public. À titre d'organisme subventionnaire fédéral, il encourage et appuie la recherche et la formation au niveau postsecondaire dans le domaine des sciences humaines afin d'accroître le développement du Canada, de ses communautés et de ses régions sur le plan économique, social et culturel. La recherche en sciences humaines produit des connaissances sur l'être humain d'hier et d'aujourd'hui en vue d'un avenir meilleur.

Une description sommaire de la raison d'être et des activités de programme du CRSH se trouve dans la [Partie II du Budget des dépenses 2020-2021](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

La haute gestion a préparé ce rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CRSH accordées par le Parlement ainsi que celles qui ont été utilisées par le CRSH conformément au Budget des dépenses 2020-2021. Ce rapport a été préparé au moyen d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement en vertu des lois de crédits ou sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées en vertu d'autres lois.

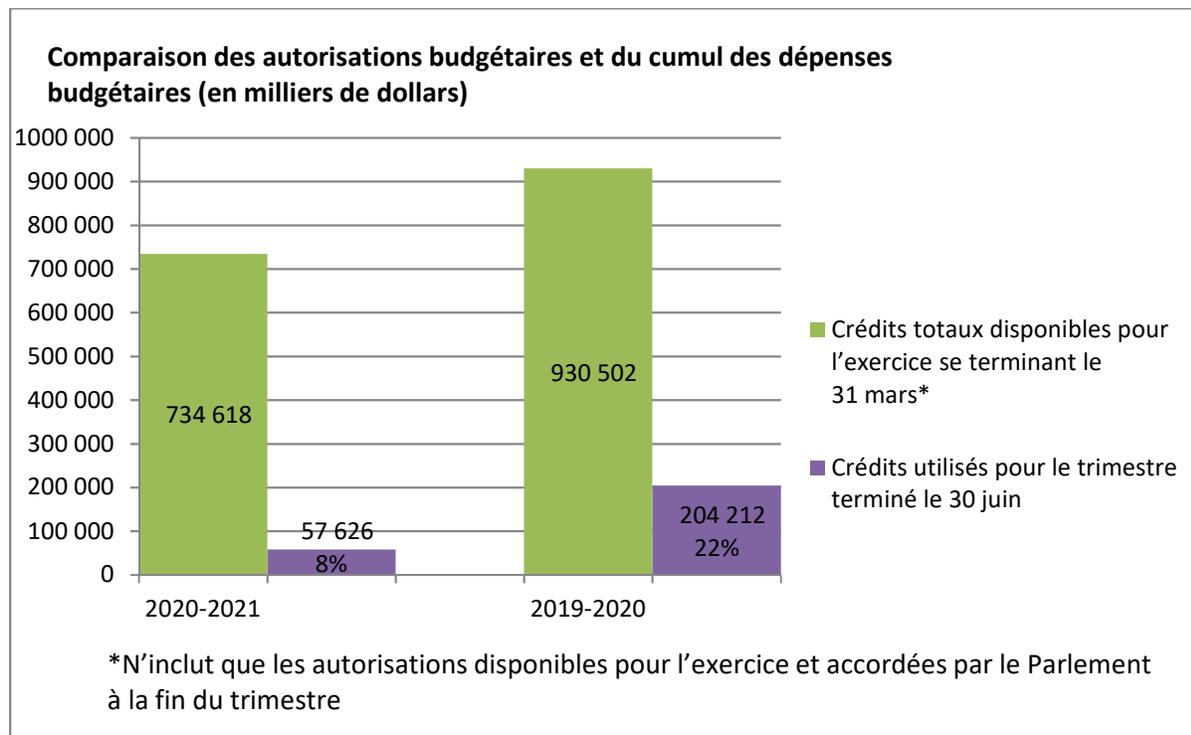
Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

Le CRSH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de production de rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore attribuées en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section donne un aperçu des éléments importants qui ont contribué à la modification des ressources disponibles au cours de l'exercice et fait état des dépenses trimestrielles et de leur cumul par rapport à l'exercice précédent.

Le graphique ci-dessous permet de comparer les autorisations budgétaires disponibles pour l'ensemble de l'exercice financier et les dépenses budgétaires par trimestre pour les exercices 2020-2021 et 2019-2020.



Description du graphique 1

2.1 Changements importants quant aux autorisations budgétaires

Au 30 juin 2020, les autorisations budgétaires totales dont le CRSH disposait pour l'exercice 2020-2021 s'élevaient à 734,6 millions de dollars, ce qui représente une diminution globale de 195,9 millions de dollars (21,1 %) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les principaux changements survenus dans les autorisations budgétaires du CRSH entre l'exercice en cours et l'exercice précédent comprennent les éléments suivants :

- une diminution de 243,3 millions de dollars des autorisations disponibles en raison de la réduction des crédits du Budget des dépenses. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et du nombre limité de séances du Parlement consacrées à l'étude des crédits au printemps, le Règlement de la Chambre des communes a été modifié pour que l'étude des crédits puisse se poursuivre à l'automne. Le CRSH s'attend à recevoir les crédits du Budget principal des dépenses 2020-2021 en décembre 2020;
- une hausse de 15,8 millions de dollars découlant du budget de 2018 au titre de la mise en œuvre du fonds Nouvelles frontières en recherche, programme interorganisme qui appuie la recherche internationale et interdisciplinaire présentant des risques élevés et nécessitant des résultats rapides;
- une hausse de 7,5 millions de dollars découlant du budget de 2018 au titre du Fonds de soutien à la recherche, qui aide les chercheurs en couvrant certains coûts associés à la gestion des installations dont ils ont besoin pour mener leurs travaux dans les établissements d'enseignement postsecondaire;
- une hausse de 7 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour soutenir des travaux de recherche axés sur la découverte menés à l'initiative de chercheurs en sciences humaines;
- une augmentation de 6,5 millions de dollars découlant du budget de 2018 au titre du Programme des chaires de recherche du Canada, qui appuie un groupe diversifié d'excellents chercheurs qui en sont à différentes étapes de leur carrière dans des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens admissibles, afin de mieux soutenir les chercheurs en début de carrière;
- une augmentation de 4,5 millions de dollars au titre de la quête d'innovation dans le cadre de partenariats réunissant des collèges, des universités et des entreprises locales du Canada;
- une augmentation de 2,4 millions de dollars afin de créer davantage de bourses pour les étudiants des cycles supérieurs, par le truchement du Programme de bourses d'études supérieures du Canada, et afin de bonifier le congé parental payé;

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

- une augmentation de 2,1 millions de dollars au titre du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, qui soutient les efforts que les universités déploient pour positionner le Canada à l'avant-garde de la recherche dans des domaines prioritaires susceptibles de procurer des avantages économiques et sociaux aux Canadiens.

2.2 Changements importants quant aux autorisations budgétaires utilisées

Cumul des dépenses de l'exercice en cours

Le tableau suivant présente une comparaison du cumul des dépenses par crédit pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Dépenses budgétaires pour le premier trimestre

(en millions de dollars)

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement

Liées au personnel

Non liées au personnel

Crédit 5 – Subventions et bourses

Dépenses budgétaires totales

	2020-2021	2019-2020	Écart
	7,4	7,1	0,3
	0,9	1,1	(0,2)
	49,3	196,1	(146,8)
	57,6	204,3	(146,7)

Les dépenses budgétaires totales s'élevaient à 57,6 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice 2020-2021, comparativement à 204,3 millions de dollars à la même période de l'exercice précédent.

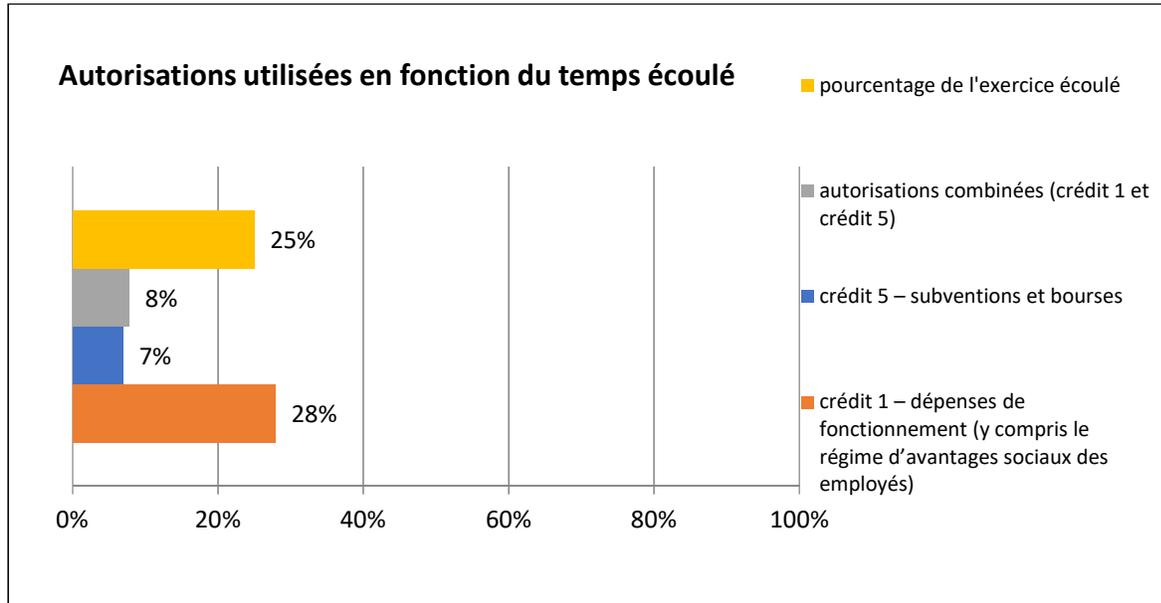
Subventions et bourses

À la fin du premier trimestre de l'exercice 2020-2021, les dépenses au titre des subventions et des bourses avaient diminué de 146,8 millions de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable principalement au moment où les versements doivent être faits, soit au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020-2021.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du premier trimestre de l'exercice 2020-2021 sont comparables à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020



Description du graphique 2

Les autorisations budgétaires totales utilisées au cours du premier trimestre de l'exercice 2020-2021 (57,6 millions de dollars) représentent 8 % des autorisations budgétaires totales disponibles (734,6 millions de dollars).

3. Risques et incertitudes

Par la détermination des risques organisationnels, le CRSH cerne et évalue chaque année les risques au niveau organisationnel et élabore des mesures afin de réduire le plus possible leur probabilité de réalisation ou leur impact. La haute gestion suit de près les risques mentionnés ci-dessous pour veiller à ce qu'ils soient atténués de manière continue et à ce que le niveau de risque résiduel soit acceptable. Ce suivi comprend maintenant l'évaluation du contexte opérationnel du CRSH, compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Risque stratégique 1 : capacité de gérer les ressources

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

La capacité du CRSH d'obtenir des résultats est influencée par des éléments et des occasions internes et externes, comme l'élaboration du système de gestion des subventions et les nouvelles politiques et priorités du gouvernement. Afin de garantir une supervision solide de l'atteinte des résultats, le CRSH s'appuie sur des documents de planification clés, dont le plan stratégique et le cadre ministériel des résultats, ainsi que sur sa structure de gouvernance organisationnelle.

Risque stratégique 2 : capacité de gérer le changement

Les activités prévues à l'appui des objectifs du CRSH sont vulnérables quand il faut gérer le changement. Le CRSH a un certain nombre d'activités clés en 2020-2021, qui comprennent notamment de nouvelles technologies, la croissance organisationnelle, de nouvelles collaborations et de nouvelles orientations de programme. Pour faire en sorte qu'il les mène à bien et pour en réduire le plus possible l'impact sur d'autres activités et sur le fonctionnement de l'organisme, il poursuit la mise en œuvre des formations obligatoires, de la Stratégie d'investissement dans le personnel, du Programme de gestion du rendement intégré ainsi que d'autres stratégies, afin de favoriser le perfectionnement approprié des employés dans un milieu de travail en constante évolution. De plus, le CRSH intègre un volet relatif à la gestion du changement dans ses grands projets.

Risque stratégique 3 : capacité de gérer la réputation

La gestion de la réputation du CRSH est un élément essentiel du succès de l'organisme. Le CRSH doit s'assurer de bien gérer les risques d'atteinte à sa réputation découlant de changements qui transforment son fonctionnement et, pour ce faire, il entretient un dialogue constant avec ses parties prenantes et ses partenaires. En outre, il collabore étroitement avec les autres organismes fédéraux qui subventionnent la recherche, afin d'établir et d'entretenir des relations fructueuses et de mettre l'information en commun.

Risque stratégique 4 : technologies désuètes

- La capacité du CRSH de réaliser ses objectifs dépend de la capacité de ses systèmes désuets de gestion de l'information et de technologie de l'information de soutenir les nouveaux programmes et les modifications apportées aux programmes existants. Le CRSH consultera des experts techniques internes et externes afin de déterminer les secteurs à risque et d'établir un plan opérationnel pour soutenir la maintenance des technologies désuètes. Cela comprendra une stratégie

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

d'atténuation des risques qui recevra la priorité adéquate et les ressources nécessaires, de manière à assurer un soutien approprié.

Risque stratégique 5 : capacité de poursuivre les activités

Les répercussions et les incertitudes associées à la pandémie de COVID-19 à l'heure actuelle pourraient entraver la capacité du CRSH de poursuivre toutes ses activités aussi bien pendant la pandémie qu'au cours de la période qui suivra. En faisant preuve de souplesse dans la prestation de ses programmes et en suivant de près et en adaptant les dates limites des occasions de financement et les échéanciers des processus de sélection, le CRSH assurera la continuité de ses activités, respectera les engagements pris avec les parties prenantes et préservera sa réputation.

On peut trouver plus de précisions sur les principaux risques de l'exercice en cours dans le [Plan ministériel 2020-2021 du Conseil de recherches en sciences humaines](#).

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 15 mai 2020, le gouvernement fédéral a annoncé une aide pour le milieu de la recherche dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. C'est ainsi que le [Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada](#) a vu le jour. Il s'agit d'un programme temporaire qui a pour but d'aider les universités et les établissements de recherche en santé du Canada qui ont subi les contrecoups de la pandémie de COVID-19. Ce programme interorganisme est administré par le CRSH au nom des trois organismes fédéraux qui subventionnent la recherche : le CRSH, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et les Instituts de recherche en santé du Canada.

Les organismes sont conscients du rôle essentiel que joue le personnel hautement qualifié dans les activités de recherche ainsi que de la nécessité d'appuyer ces personnes de talent au cours des importantes perturbations occasionnées par la pandémie de COVID-19. Afin d'atténuer les répercussions de la pandémie sur les étudiants des cycles supérieurs, les chercheurs postdoctoraux et les autres membres du personnel de recherche rémunérés à même les subventions de recherche, les organismes subventionnaires accordent des fonds supplémentaires aux personnes admissibles.

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020**

Approuvé par

Original signé par

Ted Hewitt, Ph. D.
Président
CRSH

Ottawa, Canada
Le 28 août 2020

Original signé par

Patricia Sauvé-McCuan
Vice-présidente et dirigeante principale des finances
CRSH

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

5. État des autorisations (non audité)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	26 119	7 413	7 413	35 254	7 211	7 211
Crédit 5 – Subventions et bourses	704 670	49 279	49 279	891 385	196 065	196 065
Autorisations législatives budgétaires						
Régimes d'avantages sociaux des employés	3 734	934	934	3 768	936	936
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2) de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i>	95	-	-	95	-	-
Autorisations budgétaires totales	734 618	57 626	57 626	930 502	204 212	204 212

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

6. État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non audité)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	22 708	7 437	7 437	28 379	7 063	7 063
Transport et communications	1 317	17	17	1 946	145	145
Information	1 044	80	80	1 588	66	66
Services professionnels et spéciaux	3 176	550	550	5 219	552	552
Location	502	235	235	868	244	244
Services de réparation et d'entretien	57	5	5	151	16	16
Services publics, fournitures et approvisionnements	54	5	5	105	31	31
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	127	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	929	19	19	814	27	27
Autres subventions et paiements	34 -	1 -	1	47	3	3
Paiements de transfert	704 670	49 279	49 279	891 385	196 065	196 065
Dépenses budgétaires totales	734 618	57 626	57 626	930 502	204 212	204 212